

15ème législature

Question N° : 10808	De Mme Sophie Auconie (UDI, Agir et Indépendants - Indre-et-Loire)	Question écrite
Ministère interrogé > Solidarités et santé		Ministère attributaire > Solidarités et santé
Rubrique >maladies	Tête d'analyse >Égal accès aux centres de dépistage et de prévention en milieu rural	Analyse > Égal accès aux centres de dépistage et de prévention en milieu rural.
Question publiée au JO le : 17/07/2018 Réponse publiée au JO le : 02/10/2018 page : 8870		

Texte de la question

Mme Sophie Auconie attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur le manque de centres de dépistage et de prévention dans le milieu rural. Dans la région Centre-Val de Loire, 101 personnes ont été dépistées comme étant séropositives durant l'année 2017, ce qui en fait la deuxième région française où l'on détecte le plus de nouveaux cas de VIH. Le sida reste une préoccupation importante dans notre société, d'où l'intérêt d'accentuer le dépistage et la prévention, d'autant plus que de nombreux cas sont encore non découverts selon les professionnels. Il apparaît donc comme nécessaire d'installer des centres de dépistage au plus près des citoyens, et notamment dans le milieu rural. En Touraine un centre de dépistage anonyme se situe à Chinon, alors qu'en situation comparable il n'y en a pas à Loches, territoire à l'opposé du département. Le droit à un accès facile aux centres de dépistage et de prévention doit pouvoir être assuré à tous les citoyens, qu'ils soient en milieu rural ou urbain, et ce dans le but de lutter au mieux contre le virus du sida. Elle lui demande quelle politique elle entend mettre en œuvre en termes de prévention et de dépistage dans le milieu rural.

Texte de la réponse

La France comporte une large offre de dépistage et de prévention du VIH, des hépatites virales et des autres infections sexuellement transmissibles (IST) : les systèmes de soins publics et privés, la médecine libérale, les laboratoires d'analyses médicales, les centres gratuits d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles (CeGIDD), les associations habilitées à réaliser des tests rapides d'orientation diagnostique pour le virus de l'immunodéficience humaine (VIH) et l'hépatite C, les autotests VIH... Les CeGIDD ont été mis en place le 1er janvier 2016, en remplacement des deux structures : les centres de dépistage anonyme et gratuit et les centres d'information, de dépistage et de diagnostic des infections sexuellement transmissibles. La réforme des CeGIDD ne se limitait pas à une simple fusion administrative ou une reconduction des structures existantes mais préconisait une nouvelle organisation du dispositif de dépistage et de diagnostic du VIH, des hépatites virales et des IST, notamment dans l'objectif d'accroître l'accessibilité et la qualité de l'offre et de faciliter le pilotage et le suivi par l'agence régionale de santé (ARS). Ainsi, l'organisation des CeGIDD a nécessité au préalable une programmation stratégique de la part des ARS, qui a consisté dans un premier temps à réaliser un état des lieux permettant d'obtenir une vue complète et détaillée de la situation épidémiologique de la région et des besoins de la population, et dans un second temps à organiser les implantations des CeGIDD pour qu'ils constituent une réponse optimale à ces besoins identifiés. Par conséquent, pour répondre à de tels enjeux de santé publique, il

s'est avéré nécessaire pour les ARS de faire certains choix dans les implantations des CeGIDD, le plus souvent sur des considérations épidémiologiques et non sur des distinctions territoriales (rurales ou urbaines), afin d'obtenir une meilleure efficacité du dispositif à l'échelle régionale voire départementale. Cependant, malgré la diversité des outils et des moyens mis en place, le nombre de découvertes de séropositivité pour le VIH reste stable en France depuis 2007 (6000 en 2016). Dans ce cadre, la Stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 préconise plusieurs axes de prévention et de dépistage des infections sexuellement transmissibles dont le VIH : - multiplier les campagnes de prévention ciblées sur les populations les plus à risque ; - continuer à promouvoir comme outil de base les préservatifs et leurs usages ; - évaluer et rendre disponibles les nouveaux outils de dépistage des IST comme les tests TROD, les prélèvements sur buvards... et promouvoir les dépistages répétés des autres IST ; - mettre en place le dépistage communautaire des autres IST par des non professionnels de santé, après le VIH et l'hépatite C. Concernant la situation particulière de la région Centre-Val de Loire, elle représente en 2016 la 9ème région la plus touchée par l'infection à VIH (les données 2017 n'étant pas encore disponibles au niveau de Santé publique France). La région abrite 16 CeGIDD (6 CeGIDD sites principaux et 10 antennes de CeGIDD) qui mettent en œuvre des activités dans leurs locaux ainsi que des actions « hors les murs » vers les populations les plus vulnérables. Le projet régional de santé du Centre-Val de Loire, arrêté le 25 juin 2018, valide ces orientations et stratégies innovantes des CeGIDD qui tendent à optimiser le dépistage et la prévention des IST. Sur le plan budgétaire, l'ARS consacre une part très importante de son budget de prévention aux CeGIDD. Ainsi, entre 2016 et 2017, le budget spécifique régional est passé de 2 068 000 euros à 2 421 000 euros, soit 21,80% du budget total dévolu à la prévention et à la promotion de la santé et constitue à ce titre l'axe de dépense le plus important. Au niveau du département d'Indre et Loire, le CeGIDD porté par le CHU de Tours a ouvert une antenne à Chinon qui est opérationnelle depuis 2017. Toutefois, les responsables du CeGIDD reconnaissent que l'activité de l'antenne de Chinon est relativement faible. Les raisons restent à analyser mais le fait d'être en zone rurale avec des personnes isolées, et le fait de proposer peu de créneaux d'ouverture hebdomadaires, expliquent sans doute cette situation. Enfin, pour répondre à l'objectif d'une meilleure couverture territoriale des besoins, l'ARS a demandé au CeGIDD d'Indre-et-Loire, en lien avec la coordination régionale de lutte contre le VIH (COREVIH), de définir les moyens à mettre en œuvre et les partenariats à mobiliser pour proposer une offre de dépistage plus adaptée aux territoires et aux populations. L'ARS restera attentive aux solutions proposées pour le territoire lochois qui pourraient s'appuyer sur des partenariats avec le Centre de planification ou d'éducation familiale et le Centre périnatal de proximité de Loches, voire avec d'autres acteurs de la prévention.